



Région Occitanie
Département de l'Aude
Commune Port-La-Nouvelle(11210)

COMPLEMENT AU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE : PHOTOMONTAGES

MAÎTRE D'OUVRAGE :

Qair

Projet de Parc photovoltaïque de Port-La-Nouvelle

Adresse du demandeur :

- Qair France -
521, rue Georges Meliès
34000 Montpellier - France

Adresse de correspondance :

- Qair France -
521, rue Georges Meliès
34000 Montpellier - France
mail: b.riquez@qair.energy
tel : 06 09 95 58 81

JUIN 2023

PRÉAMBULE

Lecture du document

Ce document est un complément au Permis de construire N° PCI 12662200027. Celui-ci concerne la réalisation d'un projet photovoltaïque situé sur le Port de Port la Nouvelle.

Il apporte de nouveaux photomontages pour qualifier l'impact paysager du parc photovoltaïque projeté. Et notamment l'impact des tables photovoltaïques, situées dans le bassin de rétention au Nord-Ouest du port, sur le Canal de la Robine et ses alentours.

Aménagements paysagers

L'aménagement du Port a été acté par l'arrêté du 17 Novembre 2015.

Il est prévu un aménagement paysager sur le port. Celui-ci est décrit notamment dans le tome 3 section b : pièces 6 – Carnet de plans. Dans le cadre de cet aménagement, les essences qui seront principalement plantées seront des Tamaris.

Le futur aménagement paysager du projet photovoltaïque au sol est décrit dans l'étude d'impact page 212 à 214 et dans les compléments déposés le 30 Mars 2023. La haie paysagère sera principalement composée de Tamaris également.

LOCALISATION DES POINTS DE VUES

Les points de vue additionnels ont été définis afin de compléter au mieux ceux déjà présentés. Les points de vue A, B et C permettent de mieux appréhender les masques de végétation qui seront présents autour du projet quand les différents aménagements du projet et de l'aménagement du parc logistique portuaire seront en place.

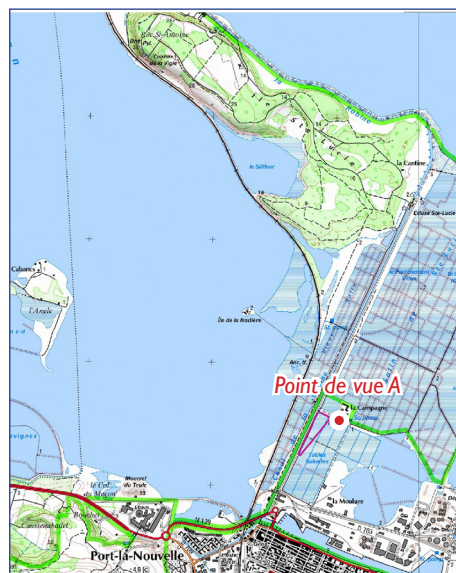


POINT DE VUE A : ABORDS IMMÉDIATS AU NORD-EST DU PROJET

Ce point de vue a été réalisé depuis le nord-est du parc photovoltaïque, sur la route qui longe le parc au nord. La centrale photovoltaïque est ici distante d'environ 175 m.

Ce secteur est en cours de remblaiement, les vues sont donc amenées à évoluer largement.

Sur la droite, on peut voir des haies de Tamaris qui sont déjà en place. En arrière-plan, l'usine Lafarge est bien visible ainsi que les premiers reliefs du PNR de la Narbonnaise.



État initial



Projet photovoltaïque seul



Commentaires :

Projet photovoltaïque seul :

La centrale photovoltaïque temporairement sera visible avant la mise en place des haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire. Le grillage entourant la centrale filtrera les vues en direction des structures présentes en arrière-plan. L'impact en visibilité est modéré.

Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire :

Une fois l'aménagement du parc logistique portuaire réalisé la haie bordant la route puis une seconde haie bordant le grillage de la centrale photovoltaïque seront en place. La centrale ne sera plus visible. L'impact en visibilité est nul.

Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire



POINT DE VUE B : ABORDS IMMÉDIATS AU SUD-OUEST DU PROJET

Ce point de vue a été réalisé depuis le sud-ouest de la centrale photovoltaïque, à une distance d'environ 300 m.

Une haie de Tamaris est déjà partiellement en place à cet endroit. Elle sera recrée ou densifiée dans le cadre de l'aménagement du parc logistique portuaire.

Sur la gauche, le linéaire du canal de la Robine et du chemin qui le borde ouvre les perspectives en direction du massif de la Clape.



État initial



Projet photovoltaïque seul



Commentaires :

Projet photovoltaïque seul :

Une vue simulant la coupe de la végétation actuellement présente a été réalisée. Cette situation sera possible durant la réalisation des aménagements. La centrale photovoltaïque est alors visible sur la droite du chemin, en arrière du panneau d'interdiction de stationner. L'emprise visuelle du projet est réduite à moins de 10°. L'impact en visibilité est faible à modéré.

Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire :

Une fois l'aménagement du parc logistique portuaire réalisé, la haie de Tamaris bordant le chemin viendra fermer les vues en direction de la centrale photovoltaïque. La centrale ne sera plus visible. L'impact en visibilité est nul.

Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire



POINT DE VUE C : ABORDS IMMÉDIATS AU NORD-OUEST DU PROJET

Ce point de vue a été réalisé depuis le parking au nord de la centrale photovoltaïque, à une distance d'environ 175 m.

Ce parking est actuellement constitué de tout-venant. Il est bordé par de la végétation rase et d'anciens bâtiments industriels.

En arrière-plan, de nombreuses infrastructures du port sont visibles, sur la gauche avec notamment de grands silos et des grues. Sur la droite, la silhouette du bourg de Port-la-Nouvelle avec son église est également visible.



État initial



Projet photovoltaïque seul



Commentaires :

Projet photovoltaïque seul :

La centrale photovoltaïque seule vient s'implanter en arrière-plan du parking. Les structures de la centrale seront presque entièrement masquées par la haie qu'il est prévue d'implanter en limite nord du site. L'impact en visibilité est modéré.

Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire :

L'aménagement du parc logistique portuaire prévoit la mise en place de haies tout autour du parking. Seules celles implantées à proximité immédiate ont ici été représentées afin de conserver une visibilité en direction du projet. La haie de l'aménagement du parc logistique portuaire vient compléter les masques visuels. Le projet n'est plus visible que très partiellement. L'impact en visibilité est faible.

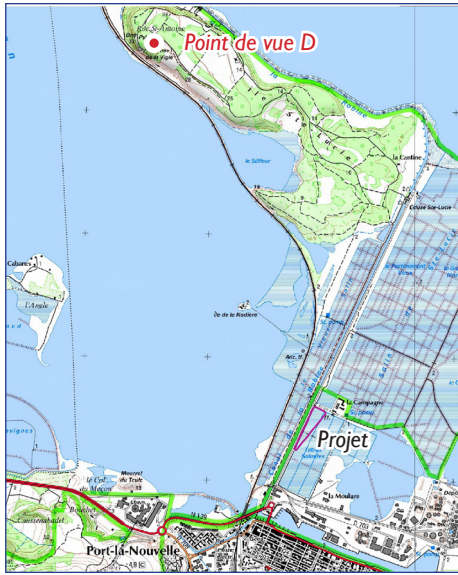
Projet photovoltaïque avec les haies prévues dans l'aménagement du parc logistique portuaire



POINT DE VUE D : VIGIE DE L'ÎLE SAINTE-LUCIE

Ce point de vue a été réalisé depuis l'île Sainte-Lucie au nord-ouest, à une distance d'environ 3200 m. Ce belvédère situé à une hauteur d'environ 35 m présente la vue la plus ouverte depuis l'île Sainte-Lucie en direction du projet.

Les vues sont plongeantes en direction de l'étang de Bages-Sigean au premier plan. Au second plan, les installations portuaires et le bourg de Port-la-Nouvelle sont bien visibles (notamment les silos et réservoirs de carburants du port). Au loin, on distingue la mer Méditerranée.



État initial



Projet photovoltaïque seul



Commentaires :

Projet photovoltaïque seul :

La centrale photovoltaïque vient s'implanter en avant-plan des installations portuaires de Port-la-Nouvelle. La haie présente à l'ouest du projet vient fermer presque intégralement les vues en direction des structures. À cette distance, les vues résiduelles en direction de la centrale photovoltaïque seront très limitées et peu perceptibles à l'œil nu. L'impact en visibilité est très faible.

POINT DE VUE E : RIVES OPPOSÉES DE L'ÉTANG DE BAGES-SIGEAN

Ce point de vue a été réalisé depuis la rive opposée l'étang de Bages-Sigean, à proximité du salin Grimaud, à une distance d'environ 2200 m du projet.

Les vues sont ici largement ouvertes en direction de l'étang de Bages-Sigean au premier plan. Au second plan, les installations portuaires se détachent sur la ligne d'horizon, avec notamment de grands silos et de nombreux réservoirs de carburants.



État initial



Projet photovoltaïque seul



Projet photovoltaïque seul :

La centrale photovoltaïque vient s'implanter en avant-plan des installations portuaires de Port-la-Nouvelle. La haie présente à l'ouest du projet vient fermer presque intégralement les vues en direction des structures. À cette distance, les vues résiduelles en direction de la centrale photovoltaïque seront très limitées et peu perceptibles à l'œil nu. L'impact en visibilité est très faible.

COUPE TOPOGRAPHIQUE PAYSAGÈRE

Une coupe topographique paysagère à été réalisée suivant un axe est / ouest au niveau du centre de la centrale photovoltaïque.

Cette coupe met en évidence le fait que les haies de Tamaris entourant le site, qui atteindront à terme les 5 m de hauteur, masqueront les structures photovoltaïques dont la hauteur qui dépasse du bassin sera de 2,12m.

